

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 NOVEMBRE 2022 à 19 heures**

**Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,**

**Présents :**

M. GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, M. GUINARD Jacques, Mme ECOFFARD Christelle, Adjointes,

M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M. DURAFOUR Jean-François, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. BURDET Thibaut, Mme MANUEL Muriel, M. BORN Franck.

**Absents excusés :**

Mme DIAS Pascaline qui donne procuration à M. GIROD Pierre,  
M. DAGALLIER Frédéric

Mme Christelle ECOFFARD, a été élue secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention,**

**Accepte** les modifications apportées au lot n°10 « terrassements VRD et Espaces verts » des travaux de construction de la MARPA « Les Fritillaires » avec un nouveau montant du marché qui s'élève à la somme de 148 798.04 soit 178 557.64 € TTC.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°01 avec l'entreprise SAS JMTP ainsi que l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Accepte** de participer aux frais de fonctionnement de la classe ULIS de la commune de Nantua à hauteur de 736.54 € pour 2 élèves scolarisés pendant l'année scolaire 2020/2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Donne** son accord pour l'achat de chèques cadhoc pour les agents communaux à hauteur de 50€ par agent.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Décide** de déroger à l'amortissement des subventions d'équipements versées au prorata temporis, lors du passage à la nomenclature comptable M57 à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2023.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Le Conseil Municipal est informé que :**

- Le comité de fleurissement a décidé de se mettre en « sommeil » pendant une année. Monsieur Le Maire souhaite continuer à fleurir le village mais de façon différente.
- La SEMCODA a informé Monsieur Le Maire des augmentations que va subir les travaux de construction de la MARPA « Les Fritillaires », l'association de gestion va étudier le sujet.
- Les travaux du nouveau système de chauffage de l'église devraient se terminer à la fin du mois de novembre.

Séance levée à 21h

Le Maire,  
**M. Dominique TURC**